



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SIVU SCOLAIRE RPI POYANNE/LAUREDE  
N°10/2024  
Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024**

Nombre de conseillers : 10

En exercice : 9

Présents : 6

Excusés : 3

L'AN deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> octobre à 18h30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX

**Présents :** Fabienne LABY-FAUTHOUX – Alain LABAT – Séverine SOUPOT – Michel ROUSSEL – Anne ROUSERE – Jean Michel ROMERO

**Absents excusés :** Catherine ROSSIGNOL – Christophe BERGE – Pierre VINCENT

**A été nommée secrétaire :** Michel ROUSSEL

**Date de convocation :** 24 septembre 2024

**Objet :** Tarif accueil périscolaire

Madame la Présidente propose d'apporter des modifications concernant les tarifs de l'accueil périscolaire et notamment la mise en place d'une pénalité de retard lorsque les responsables légaux des enfants récupèrent ces derniers après l'heure légale de la fin de ce service.

Madame la présidente précise que le tarif de garderie s'applique le matin, le soir ainsi que pour la pause méridienne.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le comité syndical fixe les tarifs comme ci-après

- **Famille non imposable :**
  - 1<sup>er</sup> enfant : 3,00€ par semaine
  - Enfant suivant : 2,00€ par semaine
  - Besoin occasionnel : 2,00€
  
- **Famille imposable :**
  - 1<sup>er</sup> enfant : 4,00€ par semaine
  - Enfant suivant : 2,50€ par semaine
  - Besoin occasionnel : 2,00€
  
- **Pénalité de retard :** 5,00€

M. Le secrétaire

Michel ROUSSEL

Fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus

Mme la Présidente

Fabienne LABY-FAUTHOUX

